

MAIRIE DE  
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame VERGNON Gisèle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** BREILLOUX Jean-Yves, COTTET Laure, ETIENNE Christelle, GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, GUYON Didier, LÉONARD François, LEVAUX-THOMAS Dominique, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, POUSSARD Grégory, RONTÉ Isabelle, SARRION Catherine, SCOTTO LA MASSES Marie-Hélène, TOMBO Gilles, VALADON Cédric, VALLEGEAS Daniel, VERGNON Gisèle.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS POUVOIR :** LAULANET Philippe, LEBORGNE Didier, LEDEY Brigitte, LOPEZ Laurence, RAYNEAU Noëlle, ayant donné respectivement pouvoir à GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, PAWLAK Anne, TOMBO Gilles, COTTET Laure, VALADON Cédric.

**ÉTAIT EXCUSÉES :** CASALA-BONTÉ Marie-France

**Mme VERGNON Gisèle, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.**

**Désignation de secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme COTTET Laure ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*

\*

**3 - FINANCES : SUBVENTION VERSÉE A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

Mme Isabelle RONTÉ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à l'examen d'une demande de subvention adressée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Nouvelle Aquitaine qui accueille sur l'année scolaire 2025 / 2026 un apprenti résident sur la Commune de Sainte Marie de Ré.

Le montant de la subvention demandée est de 50 euros pour l'année 2026.

*Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

- **d'accorder** à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Nouvelle Aquitaine une subvention 50 euros pour l'année 2026
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au Budget 2026
- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an  
que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 23 janvier 2026

La secrétaire de séance  
  
Laure COTTET

Le Maire,  
Gisèle VERGNON  


